

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 28 Novembre 2024

Délibération n°20241128_05

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : **41**

Suppléants : **2**

Pouvoirs : **10**

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du challenge
« 4L Trophy 2025 »**

Le jeudi 28/11/2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22/11/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de BESSÉ.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZY Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-GIRAUD-BERNARD Éric pouvoir à LIOT Gérard

3-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

4-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-CHABAUTY James pouvoir à CAMY Bruno

6-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

7-ROUMAGNE Magalie pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

8-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

9-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

10-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques – CHAUSSEPIED Pierre – HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques - BOUYSSSET Céline – JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – CHARRIAUD Sébastien – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du challenge « 4L Trophy 2025 »

Vu la demande de sponsoring formulée par Monsieur Tomy PHELIPEAU demeurant à AIGRE et Monsieur Josslyn DUCOIN en vue de participer à l'édition 2025 du challenge sportif et solidaire « 4L Trophy »,

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 04/11/2024, proposant un sponsoring communautaire,

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande de soutien financier faite auprès de la communauté de communes par Monsieur Tomy PHELIPEAU et Monsieur Josslyn DUCOIN en vue de participer à l'édition 2025 du challenge sportif et solidaire « 4L Trophy ».

Les 2 porteurs de projet sont étudiants et souhaitent s'engager dans une aventure humaine, sportive et humanitaire. Ils ont constitué une association « LIBRA 4L » pour participer à ce raid humanitaire et apporter une aide éducative aux enfants dans le besoin.

Il est proposé de sponsoriser les 2 jeunes participants pour leur démarche humanitaire, citoyenne et sportive.

Le bureau propose un sponsor financier de la communauté de communes à hauteur de 350 €.

Monsieur le Président précise que le sponsoring constitue par ailleurs un outil de communication participant au rayonnement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 350 € au profit de l'association LIBRA 4L dans le cadre de la participation de Monsieur Tomy PHELIPEAU et Monsieur Josslyn DUCOIN à l'édition 2025 du 4L Trophy,**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du BP 2025,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

